

Avantage fiscal pour les femmes au travail : deux idées pour encourager les femmes à prendre un emploi

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1732

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'abaissement simultané du revenu minimum ouvrant le droit à l'assurance de prévoyance professionnelle devait permettre d'atténuer les effets de la baisse du taux de conversion: en effet, les cotisations étant dorénavant perçues sur un revenu plus important, le capital épargné augmente.

La même année déjà, le Conseil fédéral a [proposé une nouvelle baisse](#) - à 6,4% d'ici 2011 -, sans attendre que la loi révisée déploie pleinement ses effets. La commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats vient d'avaliser cette baisse, mais d'ici 2014 seulement. La gauche penche pour le statu quo.

A qui se fier? L'espérance de vie a-t-elle évolué aussi rapidement?

Sur le principe d'abord. On ne peut impunément changer si rapidement les règles du jeu sans affaiblir la crédibilité de la prévoyance professionnelle. De plus, ces fréquentes modifications créent une inégalité de traitement entre les générations.

Sur la méthode ensuite. L'espérance de vie n'est pas seule en cause. Le montant du capital disponible à la retraite dépend des performances des marchés financiers. Or le Conseil fédéral s'appuie sur des prévisions pessimistes, encouragé par les sociétés d'assurance fortement engagées dans la gestion des [fondations collectives](#). Une gestion qui reste encore très opaque. Alors que sur le long terme, les marchés financiers assurent un rendement moyen qui avoisine les 4%. Encore faut-il que les caisses de

pension soient gérées de manière efficace. Nombre d'entre elles n'ont pas la taille suffisante permettant une [gestion de qualité](#). Quant à la gestion des fondations collectives par les sociétés d'assurance, elle reste très opaque. Et ce sont précisément ces assurances qui poussent à la baisse des taux.

Mais de ces lacunes de la LPP, il n'en est guère question. Sans des réformes visant la [transparence et l'efficacité du système](#), l'attrait d'une prévoyance professionnelle individuelle ne pourra que croître: plutôt gérer soi-même son capital que de subir les contraintes législatives et les décisions obscures d'une caisse de pensions. Mais ce serait alors à chaque assuré de courir des risques financiers qui aujourd'hui sont collectivement assumés.

Avantage fiscal pour les femmes au travail

Deux idées pour encourager les femmes à prendre un emploi

Albert Tille (11 mai 2007)

Pour inciter les femmes à travailler hors du foyer il faut pratiquer la discrimination positive. L'impôt sur le revenu des femmes devrait être plus léger que celui des hommes. C'est Andrea Ichino, de l'Université de Bologne, qui [propose](#) cette différence de taxation selon le sexe.

Pour devenir plus compétitive, l'Europe de Bruxelles, préconise dans la [stratégie de Lisbonne](#) d'encourager le travail des femmes. L'Italie est, à cet égard, le pays le plus en

retard de l'Union européenne. Le professeur de Bologne suggère donc à son pays de diminuer l'impôt pour les femmes. Avec bien sûr une taxation séparée et non par couple il y aurait donc un barème allégé pour les femmes et légèrement majoré pour les hommes afin d'éviter une baisse des recettes fiscales. L'opération aurait un double effet incitatif. Pour les femmes, travailler serait plus profitable. De leur côté les entreprises seraient incitées à engager plus de femmes. Elles pourraient

baisser leurs salaires sachant que leur revenu disponible après impôt serait plus élevé.

Cette discrimination positive fiscale peut paraître choquante, notamment entre célibataires sans enfant... Aussi choquante, sans plus, que les différences de salaires qui subsistent entre les sexes. Mais son application en Suisse nécessiterait une profonde réforme du système fiscal. A commencer par l'introduction de la taxation séparée des couples.

L'encouragement au travail des femmes serait nettement plus facile, et mieux ciblée par une déduction complète des frais d'acquisition des revenus du travail. L'arrivée d'un enfant transforme fondamentalement le budget d'un ménage. Les frais de garderie, incontournables lorsque les parents travaillent à plein temps, varient de 800 à plus de 2000 francs par mois.

Aucune loi fiscale ne permet d'exonérer de pareilles sommes. L'impôt fédéral direct ne prévoit aucune déduction. Le canton de Vaud concède 1300 francs par année, soit 108 francs par mois. On est loin du compte. On pourrait aussi considérer que le paiement d'une femme de ménage constitue un coût d'acquisition du revenu, lui aussi déductible.

Cette méthode apporterait de massives réductions fiscales donc une forte incitation à prendre un emploi. Elle aurait également un effet collatéral intéressant. La déclaration des frais pour la garde d'un enfant, ou l'entretien du logement, permettrait de révéler au fisc un important travail qui s'exerce actuellement au noir.

Investissements durables et bulle verte

Les fonds de placement dans les énergies renouvelables, ou la ruée vers l'or vert

Yvette Jaggi (8 mai 2007)

Le soleil, l'eau, le vent, la terre ne viennent pas seulement diversifier durablement les sources d'énergie. Elles représentent aussi des possibilités d'investissement sous-exploitées jusqu'ici, et désormais fort en vogue. Du coup, toutes les banques offrent à leurs clients des fonds de placement rassemblant les actions de sociétés faisant dans les énergies renouvelables - et aussi tout récemment dans les effets des changements climatiques.

C'est la ruée vers l'or vert, celui que procurent, dès aujourd'hui et plus encore à long terme, les technologies et les pratiques durables, à commencer par les énergies non fossiles, donc non limitées. Les banques d'affaires sont en pointe: de la [Commerzbank](#) à l'[UBS](#), en passant notamment par [Goldman Sachs](#), [Merrill Lynch](#),

[Pictet](#) ou [Sarasin](#), tout le monde s'y met. Avec des rendements annuels de deux chiffres avant la virgule. Selon l'indice "World Energy" calculé par [Morgan Stanley](#), les différents fonds spécialisés génèrent en moyenne plus de 30% par année sur trois ans. Selon *L'Agefi magazine* de novembre dernier, les revenus totaux devraient atteindre près de 170 milliards de dollars dans dix ans, soit une croissance annuelle de 15%. Selon *Le Temps*, on évalue d'ores et déjà à 17,9 milliards de francs les placements dans l'environnemental, le social et la gouvernance.

Toute flamme ayant son retour, certains prédisent déjà, à l'instar de [Robert Bell](#), l'explosion de la [Bulle verte](#), plus grosse que la bulle Internet des années 2000 vu la vitesse de prolifération des

investissements dans les énergies nouvelles. Président du département de sciences économiques du Brooklyn College à New York, Robert Bell considère cet éclatement comme inévitable, tant la "*frénésie du renouvelable*" se développe, à l'échelle planétaire. Robert Bell avance même une date pour le retournement de tendance, qui devrait se produire vers 2012.

Bien entendu, tout le monde ne s'accorde pas sur la survenance de l'événement. [D'aucuns](#) considèrent le filon comme trop bon et durable pour s'épuiser dans les années à venir. Il est vrai que, contrairement à Internet, les énergies renouvelables n'émargeront jamais, même en partie, à l'économie de la gratuité.